



## **RÉUNION ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Avord, sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 juillet 2020

Date d'affichage : 13 juillet 2020

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, CHIRON, DESIAUME, DUCATEAU, GAY, GOGUÉ, HAMIDI, SARRON, SURGENT, TEYSSIER, Messieurs ALLÉGAERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GROSJEAN, JAUBERT, LAGRANGE, LECLERC, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, PISKOREK, RELIEU, TIBAYRENC.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames BONTEMPS, GOUDIN, Messieurs GLEIZES, VAN DE WEGHE, VERTALIER.

**POUVOIRS** : Mme BONTEMPS à Mme DESIAUME, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, M. VAN DE WEGHE à M. BLANCHARD, M. VERTALIER à M. GROSJEAN.

**PRÉSENT NON VOTANT** : Monsieur LOISEAU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame BELLEVILLE.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation des comptes rendus des réunions du 18 juin 2020 et du 9 juillet 2020,
- Création des commissions communautaires,
- Délégations du conseil communautaire à Mme la Présidente,
- Commission d'Appel d'Offres,
- Election des délégués au PETR Centre Cher,
- Election des délégués au SDE 18,
- Election des délégués au SICTREM de Baugy,

- Election des délégués au SIAB3A,
- Election des délégués au SIRVAA,
- Election des délégués au SIVY,
- Election des délégués au Syndicat Mixte Ouvert Berry Numérique,
- Election des délégués au Syndicat Mixte des écoles de Nérondes,
- Election des délégués à la Société Publique Locale « Mille lieux du Berry »,
- Election des délégués à Cher-Ingénierie des Territoires,
- Election d'un délégué au CNAS,
- Election des délégués à l'AD2T,
- Election des délégués à l'Association TGV Grand Centre Auvergne,
- Autorisation vacances apprenantes,
- Questions diverses.

## APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU 18 JUIN 2020 ET DU 9 JUILLET 2020

Le compte rendu de la réunion du 18 juin 2020 est approuvé.  
Le compte rendu de la réunion du 9 juillet 2020 est approuvé.

## CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente souhaitant que chaque commission bénéficie d'un titulaire et d'un suppléant par communes pour chacune des commissions à l'exception de la commission des affaires scolaires ou il est souhaité un titulaire et un suppléant par école
- Le conseil communautaire désigne comme délégués titulaires et suppléants les élus suivants :

### Développement économique

Communes	Titulaires	Suppléants
Avord	M. PISKOREK	M. BLANCHARD
Baugy	Mme LAVOT-PETIT	M. ESBERT
Chaumoux-Marcilly	M. LORADOUX	M. RAFFAUD
Crosses	M. AURAT	Mme HANNEQUART
Étréchy	M. CHASSIOT	Mme BELLEVILLE
Farges-en-Septaine	M. RELIEU	M. LECOMTE
Gron	Mme VIGROUX	M. PASKIEWICZ
Jussy-champagne	M. BROTTÉ	M. BACHELART
Nohant-en-Goût	M. ALLÉGAERT	M. LESPAGNOL
Osmoy	M. CHAROY	M. VADEBONCOEUR
Savigny-en-Septaine	M. MERCIER	Mme CHIRON
Soye-en-Septaine	Mme CUENOT	Mme LAMOINE
Villabon	M. MANDRELIER	
Villequiers	M. PETIT	M. COPETTO
Vornay	M. LOISEAU S.	

Vote à l'unanimité.

Tourisme, culture, communication, école de musique, bibliothèques :

Communes	Titulaires	Suppléants
Avord	Mme SARRON	M. PISKOREK
Baugy	Mme DESIAUME	Mme PASDELOUP
Chaumoux-Marcilly	Mme LAGRANGE	M. GRAILLOT
Crosses	Mme JACQUET	M. AURAT
Étréchy	Mme BELLEVILLE	Mme LOUBET
Farges-en-Septaine	Mme LHERON	
Gron	M. PAZKIEWICH	M. ROMAIN
Jussy-champagne	Mme BLANC	M. BACHELART
Nohant-en-Goût	Mme POLANOWLKI S.	M. MICHELON
Osmoy	M. VADEBONCOEUR	Mme CHEVRIER
Savigny-en-Septaine	Mme LOUIS	
Soye-en-Septaine	Mme BLASZKA	
Villabon	M. GUIN	
Villequiers	M. DESNOUES	M. COPETTO
Vornay	Mme DUBOIS	

Vote à l'unanimité

Bâtiments – Voiries

Communes	Titulaires	Suppléants
Avord	M. BOUGRAT	M. BEDU
Baugy	M. LAGRANGE	M. FOUCHER
Chaumoux-Marcilly	M. LAVAULT	M. LAURIOL
Crosses	M. PINON	M. SURGENT
Étréchy	M. RAGUIN	M. LECLERC O.
Farges-en-Septaine	M. POLICARD	M. LAGARAINÉ
Gron	M. SAUTEREAU	M. VINCENT
Jussy-champagne	Mme DUCATEAU	M. CHIRCOP
Nohant-en-Goût	M. BERGOUGNOUX	M. LESPAGNOL
Osmoy	M. IMBERT	M. CLAVIER
Savigny-en-Septaine	M. CARLIER	M. ROUBINET
Soye-en-Septaine	M. PERRONNET	
Villabon	M. DELTREIL	
Villequiers	M. BARREAU	M. LEVEQUE
Vornay	M. TUAILLON	

Vote à l'unanimité.

### Environnement

Communes	Titulaires	Suppléants
Avord	Mme TEYSSIER	Mme SARRON
Baugy	Mme BONTEMPS	M. VERTALIER
Chaumoux-Marcilly	M. GRAILLOT	Mme TINGRY
Crosses	Mme BEDIUO	M. PACHECO
Étréchy	M. LAGNEAU	M. POIRIER
Farges-en-Septaine	Mme GILBERT	M. POURNIN
Gron	M. CANTIN	M. SAUTEREAU
Jussy-champagne	Mme DUCATEAU	M. DE PONTON D'AMECOURT
Nohant-en-Goût	M. POLANOWSKI	M. LOURDEL
Osmoy	M. CLAVIER	M. CHAROY
Savigny-en-Septaine	M. MENNESSON	Mme MARCEL
Soye-en-Septaine	M. ROLLAND	Mme LAMOINE
Villabon	M. ALEXANDRE	
Villequiers	Mme VAGNAT	M. LEVEQUE
Vornay	Mme BERTON	M. METIER

Vote à l'unanimité.

### Affaires scolaires

Communes	Titulaires	Suppléants
Avord	M. VAN DE WEGHE	Mme MERIGOT
	Mme TEYSSIER	M. VERHAEGUE
Baugy	Mme SABATÉ	M. ANDRAULT
	Mme DESIAUME	
Chaumoux-Marcilly	Mme TINGRY	
Crosses	M. PIET	M. PACHECO
Étréchy	Mme LOUBET	Mme BELLEVILLE
Farges-en-Septaine	Mme COSSART	Mme GAUTIER
Gron	Mme GAY	Mme VIGROUX
Jussy-champagne	Mme DUCATEAU	M. PERRAUD
Nohant-en-Goût	Mme POLANOWSKI	Mme THOUVENIN
Osmoy	Mme CHAMPAUX	M. SAINSON
Savigny-en-Septaine	M. POMMIER	
Soye-en-Septaine	M. MAGNER	M. BERTHON
Villabon	Mme LANA SANCHO	
Villequiers	Mme CUVIGNY	Mme BRUNET
Vornay	M. LOISEAU L.	Mme BERTON

Vote à l'unanimité.

## Intergénération

Communes	Titulaires	Suppléants
Avord	Mme MARTIN	Mme MERIGOT
Baugy	Mme PASDELOUP	Mme LACROIX
Chaumoux-Marcilly	M. RAFFAUD	M. LAURIOL
Crosses	Mme MOREAU	M. SANNIER
Étréchy	Mme DUBOIS	M. LAGNEAU
Farges-en-Septaine	Mme GOUDIN	Mme DREYFUS
Gron	Mme GAY	Mme BOUCHERY
Jussy-champagne	Mme GALEY	Mme BLANC
Nohant-en-Goût	Mme HAMIDI	M. RIGOLLET
Osmoy	Mme MÉTIVET	Mme FALOURD
Savigny-en-Septaine	Mme AUZOUX	
Soye-en-Septaine	Mme ESCUDERO	Mme MARGARITAT
Villabon	M. MAITRAT	
Villequiers	M. BLONDEAU	Mme SENECHAL
Vornay	M. FONTAINE	

Vote à l'unanimité.

## DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MME LA PRÉSIDENTE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2010-1562 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Vu la délibération n°2020-07-2020 en date du 9 juillet 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de communes de La Septaine ;
- Conformément aux articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil communautaire de donner par délégation, la Présidente de la Communauté de communes, pour la durée de son mandat, l'exécution des missions énumérées ci-après
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 €.
- De délégué l'exercice de droit de préemption à Madame la Présidente de la communauté de communes de La Septaine pour les zones économiques et les opérations relevant des compétences intercommunales

Vote à l'unanimité.

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Vu l'ordonnance n° 20156-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale à la proximité de l'action publique

Il est procédé à l'élection de la commission d'Appel d'offres

Présidente de la commission d'Appel d'Offres : Madame GOGUÉ

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
Monsieur GROSJEAN	Monsieur BOUGRAT
Monsieur BLANCHARD	Madame HAMIDI
Monsieur RELIEU	Monsieur LAGRANGE
Madame DUCATEAU	Monsieur MÉREAU
Monsieur CARLIER	Madame SURGENT

Tous les membres suscités ont été élus au scrutin de liste et secret à l'unanimité.

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU PETR CENTRE CHER

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Madame GOGUÉ** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur GROSJEAN** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur TIBAYRENC** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Madame DUCATEAU** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur MOINET** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur MÉREAU** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur ALLEGAERT** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur RELIEU** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Madame DESIAUME** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur PISKOREK** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur JAUBERT** : 34 voix



Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur BARREAU** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur VAN DE WEGHE** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Madame GAY** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Madame CHIRON** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur PERRONNET** : 34 voix

*Par ailleurs, le conseil communautaire, sous réserve de la validation de la modification des statuts du PETR*

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur BLANCHARD** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **titulaire** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur CARLIER** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur DUBOIS** : 34 voix

Au premier tour par :

NOMBRE DE BULLETINS : 34

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 34

DESIGNE, après un vote à bulletins secrets, comme délégué **suppléant** pour siéger au Comité syndical du PETR Centre Cher et ainsi y représenter La Septaine :

**Monsieur CHAROY** : 34 voix

PRECISE que la représentation de La Septaine au sein du PETR Centre Cher se décrit donc comme suit :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
Madame GOGUÉ	Madame DESIAUME
Monsieur GROSJEAN	Monsieur PISKOREK
Monsieur TIBAYRENC	Monsieur JAUBERT
Madame DUCATEAU	Monsieur BARREAU
Monsieur MOINET	Monsieur VAN DE WEGHE
Monsieur MÉREAU	Madame GAY

Monsieur ALLEGAERT	Madame CHIRON
Monsieur RELIEU	Monsieur PERRONNET

Sous réserve de la modification des statuts

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur BLANCHARD	Monsieur DUBOIS
Monsieur CARLIER	Monsieur CHAROY

PRÉCISE que les opérations de vote se sont déroulées dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SDE 18

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts du S.D.E. 18
- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein du S.D.E. 18 au scrutin secret uninominal à la majorité absolue

Election du 1er Délégué titulaire

- Vu les candidatures de :  
Monsieur FRÉRARD  
Monsieur MOINET  
Monsieur RELIEU

Résultat du vote :

Monsieur FRÉRARD 21 voix

Monsieur MOINET 6 voix

Monsieur RELIEU 7 voix

Blanc :

**Monsieur FRÉRARD, est élu délégué titulaire au S.D.E. 18.**

Election du 2ème Délégué titulaire

- Vu la candidature de :  
Monsieur MOINET  
Monsieur RELIEU

Résultat du vote :

Monsieur MOINET 16 voix

Monsieur RELIEU 18 voix

Blanc :

**Monsieur RELIEU, est élu délégué titulaire au S.D.E. 18.**

Election du 1<sup>er</sup> Délégué suppléant

- Vu la candidature de :  
Monsieur BARREAU

Monsieur ALLEGAERT

Résultat du vote :

Monsieur BARREAU 20 voix

Monsieur ALLEGAERT 8 voix

Blanc : 6

**Monsieur BARREAU, est élu délégué suppléant au S.D.E. 18**

Election du 2<sup>ème</sup> Délégué suppléant

- Vu la candidature de :

Monsieur ALLEGAERT

Résultat du vote :

Monsieur ALLEGAERT 26 voix

Blanc : 8

**Monsieur ALLEGAERT est élu délégué suppléant au S.D.E. 18.**

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SICTREM DE BAUGY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- Vu les statuts du SICTREM de BAUGY

- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein du SICTREM de BAUGY au scrutin secret uninominal à la majorité absolue

Election du 1er Délégué titulaire

- Vu la candidature de

Monsieur FRÉRARD

Madame DUCATEAU

Monsieur VERTALIER

Monsieur BARREAU

Résultat du vote :

Monsieur FRÉRARD 6 voix

Madame DUCATEAU 9 voix

Monsieur VERTALIER 11 voix

Monsieur BARREAU 5 voix

Blanc : 3

Aucune majorité n'ayant été dégagée, un 2<sup>ème</sup> tour est organisé.

Résultat du vote :

Monsieur FRÉRARD 6 voix

Madame DUCATEAU 7 voix

Monsieur VERTALIER 16 voix

Monsieur BARREAU 5 voix

Blanc : 0

Aucune majorité n'ayant été dégagée, un 3<sup>ème</sup> tour est organisé.

Résultat du vote :

Monsieur FRÉRARD 4 voix  
Madame DUCATEAU 9 voix  
Monsieur VERTALIER 15 voix  
Monsieur BARREAU 6 voix  
Blanc : 0

**Monsieur VERTALIER est élu délégué titulaire au SICTREM de BAUGY.**

Election du 2ème Délégué titulaire

- Vu la candidature de  
Madame DUCATEAU  
Monsieur BARREAU  
Monsieur FRÉRARD

Résultat du vote :  
Madame DUCATEAU 9 voix  
Monsieur BARREAU 7 voix  
Monsieur FRÉRARD 16 voix  
Blanc : 2

Aucune majorité n'ayant été dégagée, un 2ème tour est organisé.

Monsieur BARREAU retire sa candidature

Résultat du vote :  
Monsieur FRÉRARD 20 voix  
Madame DUCATEAU 13 voix  
Blanc : 1

**Monsieur FRÉRARD, est élu délégué titulaire au SICTREM de BAUGY**

Election du Délégué suppléant

- Vu la candidature de  
Monsieur BOUGRAT

Résultat du vote :  
Monsieur BOUGRAT 22 voix  
Blanc : 11  
Nul : 1

**Monsieur BOUGRAT, est élu délégué suppléant au SICTREM de BAUGY.**

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIAB3A

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi MAPTAA du 27 janvier 2014
- Vu le transfert de compétence à l'échelon des communautés de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 notamment son article 10

- Considérant qu'à l'unanimité des conseillers il a été décidé de ne pas voter à bulletin secret

Il est procédé à l'élection des représentants de La Septaine au SIAB3A

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
Madame COLLIOT	Monsieur FONTAINE
Monsieur SURGENT	Monsieur SANNIER
Monsieur PELLETIER	Monsieur BACHELARD
Monsieur CARLIER	Monsieur PELLUCHON
Monsieur LOURDEL	Monsieur LESPAGNOL
Monsieur DUBOURG	Monsieur VERTALIER
Madame RATEL	Monsieur PERRONNET

Vote à l'unanimité.

### ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIRVAA

- Vu la loi MAPTAA du 27 janvier 2014
- Vu le transfert de compétence à l'échelon des communautés de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 notamment son article 10
- Considérant qu'à l'unanimité des conseillers il a été décidé de ne pas voter à bulletin secret

Il est procédé à l'élection des représentants de La Septaine au SIRVAA

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
Monsieur DESNOUES	Monsieur BLONDEAU
Monsieur LAVAUT	Monsieur LAGRANGE

Vote à l'unanimité.

### ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVY

- Vu la loi MAPTAA du 27 janvier 2014
- Vu le transfert de compétence à l'échelon des communautés de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 notamment son article 10
- Considérant qu'à l'unanimité des conseillers il a été décidé de ne pas voter à bulletin secret

Il est procédé à l'élection de représentants de La Septaine au SIVY

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
Monsieur IMBERT	Monsieur CLAVIER
Monsieur MAITRAT	Monsieur GUIN
Monsieur SAUTEREAU	Monsieur ALLEGAERT
Monsieur BELLOTINI	Monsieur LAURIOL
Monsieur CHATAGNON	Madame SARRON
Monsieur BAUDON	Monsieur DELANOUE
Monsieur MENNESSON	Monsieur GRAILLOT-NAZZI
Monsieur POLICARD	Monsieur LECOMTE
Monsieur ROMAIN	Madame CHIRON
Monsieur BLANCHARD	Monsieur LOURDEL
Monsieur DESNOUES	Monsieur LEVEQUE

Vote à l'unanimité.

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE OUVERT BERRY NUMÉRIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°2019-1627 du 24 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicats Mixte Berry Numérique ;

Considérant qu'en cas d'empêchement, le titulaire pourra solliciter le suppléant, permettant ainsi à la collectivité d'être représentée aux réunions du Syndicat, d'être informée des décisions prises par le Comité, et d'assurer par la même occasion le quorum ;

Considérant que pour l'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre, le choix de l'organe délibérant pourra toujours porter soit sur l'un de ses membres, soit sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Considérant qu'aucune disposition n'impose, s'agissant de la désignation dans les organes extérieurs, une représentation de tous les courants d'expression existants au sein du conseil ;

Considérant, par ailleurs, qu'un conseiller communautaire suppléant ne saurait être désigné en tant que représentant de l'EPCI dans les organes extérieurs, la fonction de suppléant étant aléatoire et ponctuelle ;

Considérant les dispositions législatives et réglementaires liées à la crise sanitaire de la Covid-19, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les délégués qui siégeront à Berry Numérique ;

Considérant que pour les syndicats de communes et syndicats mixtes fermés, l'élection des délégués par le conseil communautaire doit intervenir avant la date d'installation de l'organe délibérant du syndicat, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection du président de l'EPCI ;

Considérant la candidature de Monsieur Pierre GROSJEAN comme titulaire

Considérant la candidature de Monsieur Jean MOINET comme suppléant

**Le conseil communautaire:**

- désigne comme délégués de la Communauté au sein de « Berry Numérique » :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Monsieur GROSJEAN	Monsieur MOINET

Vote à l'unanimité.

**ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DES ÉCOLES DE NÉRONDES**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts du Syndicat des écoles publiques de Nérondes
- Vu la loi du 22 juin 2020
- Considérant que les délégués communautaires, à l'unanimité, ont décidé de renoncer à un vote à bulletin secret
- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein du Syndicat des Ecoles publiques de Nérondes au scrutin secret uninominal à la majorité absolue

Election du Délégué titulaire

- Vu la candidature de Madame CUVIGNY

Résultat du vote :

Madame CUVIGNY 34 voix

Blanc : 0

**Madame CUVIGNY, est élue déléguée titulaire au Syndicat des Ecoles Publiques de Nérondes.**

Election du Délégué titulaire

- Vu la candidature de Madame de KERPOISSON

Résultat du vote :

Madame de KERPOISSON 34 voix

Blanc : 0

**Madame de KERPOISSON est élue déléguée titulaire au Syndicat des Ecoles Publiques de Nérondes.**

Election du Délégué suppléant

- Vu la candidature de Madame GAY

Résultat du vote :

Madame GAY 34 voix

Blanc : 0



**Madame GAY est élue déléguée suppléante au Syndicat des Ecoles Publiques de Nérondes.**

## **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « MILLE LIEUX DU BERRY »**

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'adhésion de la communauté de communes de La Septaine à la S.P.L. « Mille lieux en Berry »

Vu les statuts de la S.P.L. « Mille lieux en Berry »

Vu la loi du 22 juin 2020

Considérant qu'à l'unanimité des conseillers il a été décidé de ne pas voter à bulletin secret

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLÉANT</b>
Monsieur BLANCHARD	Monsieur LAGRANGE

Vote à l'unanimité.

## **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A CHER-INGÉNIERIE DES TERRITOIRES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-02-004 en date du 27 février 2017 par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires,

Vu l'article 9 des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le renouvellement du Conseil communautaire à l'issue des élections de mars 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- DÉSIGNE Monsieur MOINET pour représenter la communauté de communes au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES »

Vote à l'unanimité.

## ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU CNAS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'adhésion de La Septaine au C.N.A.S.
- Vu la loi du 22 juin 2020
- Vu la candidature de Madame Surgent

Il est procédé à l'élection du délégué C.N.A.S.

<b>TITULAIRE</b>
Madame SURGENT

Madame SURGENT est élue à l'unanimité.

## ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A L'AD2T

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de l'AD 2 T
- Vu la loi du 22 juin 2020
- Considérant que l'ensemble des délégués est favorable à ne pas avoir recours à un vote à bulletin secret
- Considérant que le conseil communautaire doit élire ses représentants au sein de l'A.D.2 T. au scrutin secret uninominal à la majorité absolue

Election du Délégué titulaire

- Vu la candidature de Madame DESIAUME

Résultat du vote :

Madame DESIAUME            34 voix

Blanc : 0

Madame DESIAUME, est élue déléguée titulaire à l'A.D.2 T.

Election du Délégué suppléant

- Vu la candidature de Madame HAMIDI

Résultat du vote :

Madame HAMIDI            34 voix

Blanc : 0

Madame HAMIDI, est élue déléguée suppléante à l'A.D.2 T.

## ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ A L'ASSOCIATION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

Vu l'adhésion de la communauté de communes de La Septaine à l'Association TGV Grand Centre Auvergne,  
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'élire 1 délégué titulaire.

<b>TITULAIRE</b>
Monsieur JAUBERT

Monsieur JAUBERT est élu à l'unanimité.

## AUTORISATION VACANCES APPRENANTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le dispositif « vacances apprenantes » mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse  
Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Vu le courrier conjoint de la Préfecture du Cher et de l'inspection académique Orléans-Tours en date du 12 juin 2020, concernant le dispositif « vacances apprenantes »,

Le conseil communautaire autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif.

Vote à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

La Présidente,  
Mme GOGUÉ




M. ALLÉGAERT

M. BLANCHARD



M. BOUGRAT



M. CHAROY

Mme CHIRON

La Secrétaire,  
Mme BELLEVILLE



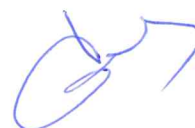
M. BARREAU

Mme BONTEMPS  
Absente pouvoir à  
Mme Desiaume

M. CARLIER

M. CHASSIOT

Mme DESIAUME



M. DUBOIS



M. LOISEAU

Mme GAY



Mme GOUDIN  
Absente pouvoir à  
M. Jaubert

Mme HAMIDI

M. LAGRANGE

M. LORADOUX

M. MOINET

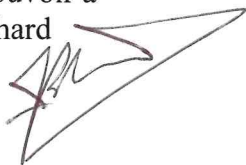


M. PISKOREK

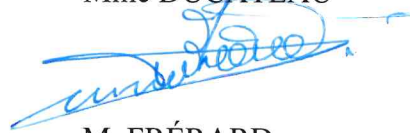
Mme SARRON

Mme TEYSSIER

M. VAN DE WEGHE  
Absent pouvoir à  
M. Blanchard



Mme DUCATEAU



M. FRÉRARD



M. GLEIZES  
Absent

M. GROSJEAN



M. JAUBERT

M. LECLERC

M. MÉREAU

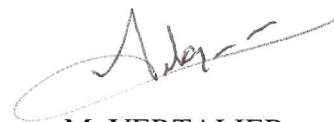
M. PERRONNET



M. RELIEU

Mme SURGENT

M. TIBAYRENC



M. VERTALIER  
Absent pouvoir à  
M. Grosjean